



Services immobiliers aux particuliers  
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099  
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224  
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties  
financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

**Nexity Aix Mirabeau**  
CS 70880 - 10 COURS MIRABEAU  
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
Syndic : 04.42.26.41.05 - - Transaction : 04.42.91.25.91

**Vos interlocuteurs**  
Mme Anne-Sophie TARDIEU (Gestionnaire)  
astardieu@nexity.fr / 04.42.26.41.05  
Mme Audrey FOURNIOL (Comptable)  
afourniol@nexity.fr / 0442264105



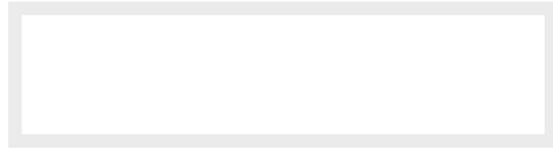
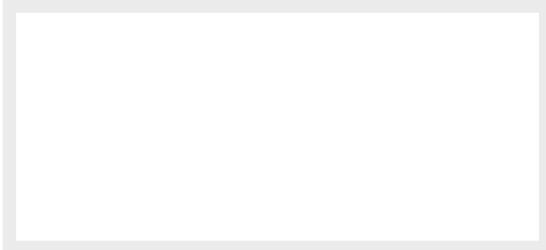
**Envie de vacances à la mer ou à la montagne ? Réservez dès maintenant votre séjour sur nexity.fr**

**APPEL DE FONDS - PROVISIONS SUR CHARGES**

AFP/77924366

PÉRIODE : du **01/07/2020** au **30/09/2020**

VOS RÉFÉRENCES : **CP1294726** N° DE COUPON : **1RKS91**



AIX EN PROVENCE, le 12/06/2020

**RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES**

**DÉPENSES**

**VERSEMENTS**

27/03/2020	Solde antérieur		
01/04/2020	2ème appel de provision de charges 2020	368,32	368,32
	3ème appel de provision de charges 2020		
		368,32	
	<b>TOTAL ECHEANCE DU 01/07/2020 AU 30/09/2020</b>	<b>368,32</b>	
	<b>TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES</b>	<b>736,64</b>	<b>368,32</b>

**SOLDE À PAYER (en €)**

**368,32**

**DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/07/2020**

**Détail au verso →**

ART 10 – décret du 17 mars 1967

À tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

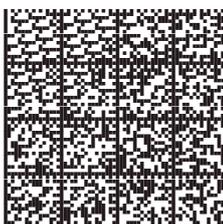
Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

**EUR \*\*\*\*\*368,32**

**Échéance : 01/07/20**

**TIPSEPA**

Réf. : CP1294726/1RKS91



à retourner  
à l'adresse  
indiquée ci-contre

**NEXITY LAMY**  
**TSA 73791**  
**92894 NANTERRE CEDEX 9**

DUPLICATA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC 11 - 13 RUE THIERS à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC 11 - 13 RUE THIERS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Date Signature

**BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
<b>Local d'activité Lot 5</b> Charges communes générales Charges particulières - CHARGES UNITAIRE Total	9 190,00	158/1000	1 452,02	Dont récupérable* 654,12	363,01	Dont récupérable* 163,53
	170,00	1/8	21,25	21,25	5,31	5,31
	9 360,00		1 473,27	675,37	368,32	168,84
*A titre d'information						
<b>TOTAUX (en €)</b>			<b>1 473,27</b>	<b>675,37</b>	<b>368,32</b>	<b>168,84</b>

✂ Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.  
Pour tout renseignement, consultez votre agence.

**COMMENT REGLER LA SOMME DUE ?**

